AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles
Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 Juin à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Lapeyrouse, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 04/06/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115
Présents : 61
Votants : 64 (dont 1 double voix et 2 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché Public pour l'Organisation de Démonstrations Techniques dans le cadre d'Actions de Restauration et d'Aménagement des Cours d'Eau en contexte d'Elevage

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre du contrat territorial Sioule-Andelot, le SMADC porte l'organisation de journées techniques portant sur 3 thématiques:

- La gestion de la ripisylve
- L'abreuvement au champ
- La prise en compte des milieux aquatiques lors d'une exploitation forestière.

L'objectif de ces journées est de présenter des travaux d'amélioration des milieux aquatiques et de proposer une démonstration entreprise de réalisation de certains aménagements. L'organisation de ces journées impliquent :

- La signature d'une convention entre les collectivités partenaires (CC Combrailles, Sioule et Morge, Dômes Sancy Artense, Pays de Saint-Eloy, Chavanon Combrailles et Volcans et Saint-Pourçain Sioule Limagne) et le SMAD des Combrailles est nécessaire afin de répartir les coûts de l'opération.
- Le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux et la prestation entreprise. Le coût estimatif des travaux est de 50 000 € TTC. Un marché public à procédure adapté a été publié du 23 avril 2025 au 23 mai 2025. Une visite obligatoire a eu lieu le 20 mai 2025, 2 entreprises se sont présentées. Une seule entreprise a proposé une réponse technique et financière.

La convention définie les obligations des parties et les modalités de répartition des coûts et restes à charge après subventions.
Les coûts présents dans la convention intègrent :

- Le coût des travaux et la prestation entreprise

AR Prefecture

063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Le coût des dispositifs de suivis des milieux (piézomètres, compteur d'eau, analyse d'eau et station météo).

La convention, a été validée par le bureau syndical du 11/06/2025.

A la suite de la consultation décrite plus haut, une seule entreprise a répondu, il s'agit de l'entreprise Société de Travaux de l'Environnement (S.T.E) pour un montant de 52 818.00 € TTC. L'entreprise présente une offre de qualité et répondant à la demande. L'ensemble des préconisations du CCTP sont respectées sauf une concernant l'aménagement d'un passage busé. Néanmoins, la proposition faite remplit la demande du cahier des charges et répond aux exigences réglementaires associées.
La notation est la suivante : 40/40 points pour le prix de l'offre et 59/60 points pour la proposition technique. La note obtenue par l'entreprise S.T.E est de 99 points.

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de retenir l'offre déposée par la société de Travaux de l'Environnement (S.T.E) pour un montant de 52 818.00 € TTC.

DIT : que les crédits sont disponibles au compte 611 du budget 2025.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL

Le Président,

Boris SOUCHAL

SMAD DES COMBRAILLES
ST-GERVAIS-D'AUVERGNE

AR Prefecture
063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2025
A LAPEYROUSE
Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ars-les-Favets	David BLANC
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières les Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT GONZALEZ
Pionsat	Bernard PENY
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Pouzol	Catherine BISCARAT
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Didier HERVE
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Bernard FAVIER
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Olivier GLOWACKI

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY

AR Prefecture
Combrailles Sioule et Morge
063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
Pays de Saint-Eloy

	Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY Sébastien GUILLOT Gérard VENEAULT Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ayat-sur-Sioule (excusés)
Bourg-Lastic
Bussières-près-Pionsat
Charensat (excusée)
Cisternes-la-Forêt (excusé)
Davayat
Giat (excusé)
La Celle-d'Auvergne (excusé)
La Crouzille
Manzat
Miremont (excusé)
Queuille (excusé – **POUVOIR**)
Saint-Angel (excusé)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)
Saint-Georges de Mons
Saint-Hilaire-la-Croix
Saint-Jacques d'Ambur (excusée)
Saint-Maigner
Saint-Quintin-sur-Sioule
Sauret-Besserve
Savennes (excusée)
Tralaigues
Virlet
Yssac-la-Tourette (excusé)
Biollet (excusé)
Bromont-Lamothe
Buxières-sous-Montaigut (excusé)
Château-sur-Cher
Combrailles (excusé)
Durmignat
Jozerand
La Cellette
Loubeyrat (excusé)
Messeix
Montcel (excusée)
Roche-d'Agoux (excusée)
Saint-Eloy les Mines
Saint-Gal-sur-Sioule (excusé)
Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Sulpice
Sauvagnat
Teilhède (excusé)
Vergheas (excusé)
Vitrac (excusé)

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé
Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture
063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES COMBRAILLES

MARCHE TRAVAUX

RESTAURATION ET AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU EN CONTEXTE ELEVAGE ET DEMONSTRATIONS TECHNIQUES

ANALYSE DES OFFRES

Critère 1 : Prix

Offre la moins disante 52 818,00 €
Pondération 40

Entreprises	Montant issu du DEQ HT en €	Note /40
STE	52 818,00 €	40

Critère 2 : Valeurs techniques

Pondération 60

	STE		
Analyse	L'entreprise S.T.E Propose une équipe composée d'un conducteur de travaux avec 15 ans d'expérience, un chef d'équipe avec 15 ans d'expériences chantier rivière + 1 ou 2 ouvriers avec 5 ans d'expérience rivière. Les matériaux proposés sont conformes à la demande du CCTP, ils sont équipés d'un matériel adapté aux travaux en milieu sensible ou à faible portance. La méthologie proposée reprend l'ensemble des éléments du cahier des charges, sauf l'installation d'une buse béton, à la place il est proposé l'installation d'une demie-buse. La prise en compte des conditions environnementales en phase travaux et dans la confection des aménagements est bien mise en avant. . L'entreprise possède 20 ans d'ancienneté dans le domaine des travaux rivières. Les conditions d'animations des journées techniques sont présentées. Une équipe adaptée sera dédiée à cette action.		
Note /60	59	0	0

AR Prefecture
063-256301375-20250618-DCS20250604-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Classement

Entreprise	STE		
Note Prix /40	40	0	0
Note valeur technique /60	59		
Note finale /100	99		
Classement	1		

Offre la plus avantageuse

Entreprise	Montant HT en €	Nombre de points /100
STE	52 818,00 €	99

Commentaire :

Il est apprécié la qualité des équipes composant l'entreprise et leurs expériences exposées dans les C.V. Le matériel et matériaux proposés pour accomplir les travaux sont conformes aux demandes du CCTP, en partiuliers la prise en compte de la nature des sols sur laquelle les travaux seront réalisés et la proposition d'une équipe adaptée pour la partie animation. Le matériel présenté est adapté. L'entreprise S.T.E présente une bonne prise en compte des milieux, notamment la gestion des MES, le traitement des déchets issus de l'entretien de la ripisylve et la portance des sols. Enfin, la méthodologie développée respecte les recommandations du C.C.T.P